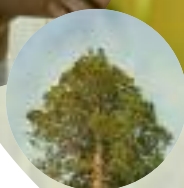


Rapport 2011

Développement durable



Sommaire

PARTIE 1 : Le Département incitateur et animateur

A-Des politiques départementales qui répondent aux objectifs du développement durable6

1-Lutter contre le changement climatique6

1.1. Tendre vers la sobriété et le mix énergétique6

1.2. Optimiser et organiser les déplacements7

1.3 Réduire, optimiser, trier et valoriser les déchets ménagers et assimilés7

1.4 Appel à projet PREBAT et appel à projet HQE8

2-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources9

2.1 Politique relative aux milieux naturels9

2.2 Politique eau, rivière et assainissement10

3-Cohésion sociale et solidarité entre tous les territoires et les générations12

3.1 Le Programme départemental d'insertion12

3.2 "Bien vieillir" dans l'Eure, et autres projets portés par le Département au bénéfice de tous12

3.3 Aménagement durable du territoire.....12

3.4 Coopération décentralisée avec Madagascar13

4-Epanouissement de tous les êtres humains14

4.1 Une politique culturelle innovante et ambitieuse.....14

4.2 Tourisme et loisir : la mise en œuvre du Schéma départemental des voies vertes et véloroutes15

4.3 Tendre vers l'épanouissement de la personne15

4.4 Le soutien à l'emploi durable.....15

4.5 Formation initiale : TIC au collège.....16

5-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable16

5.1 Production : soutien à l'économie sociale et solidaire, soutien à l'agriculture durable.....16

5.2 Consommation : programme agriculture et nutrition,16

5.3 Diffusion de la culture développement durable.....17

5.4 Des prestations sociales au plus près des bénéficiaires.....17

B-Des politiques départementales "durables"17

1. Participation des acteurs et des citoyens17

2. Transversalité des approches, l'exemple de l'aménagement et la gestion des zones humides de Charleval.....18

3. L'évaluation : des observatoires thématiques et des tableaux de bords.....18

PARTIE 2 : Vers un Département responsable

A-Favoriser l'épanouissement professionnel des agents en répondant au mieux aux besoins en compétence de l'institution.....20

1-Une stratégie de communication interne.....20

1.1. Informer.....20

1.2 Animer20

2-Une politique managériale engageante20

2.1. Donner du sens.....20

2.2 Développer l'intelligence collective20

3-Promouvoir l'intégration des travailleurs handicapés.....21

4-Participation des agents à l'amélioration des comportements : la commission écologie.....21

B-Tendre vers un "éco-fonctionnement"22

1-Patrimoine bâti.....22

1.1 Diagnostic de performance énergétique sur le parc de bâtiments du Conseil général.....22

1.2 Optimisation de la gestion des flux, notamment énergétiques22

1.3 Optimisation des consommations.....22

1.4 Performance environnementale des constructions neuves22

2-Espaces verts et dépendances routières23

2.1 Gestion différenciée de bords de route23

2.2 Gestion différenciée des sites du Département.....23

3-Achat responsable23

■ Edito



Le Département se veut un incitateur et un animateur des politiques de développement durable dans l'Eure, une notion dans laquelle nous englobons aussi bien la lutte contre le changement climatique que la préservation de la biodiversité, la gestion des zones humides, la solidarité entre les territoires et les générations, le soutien à l'économie solidaire ou à l'agriculture bio ou encore la participation des acteurs et des citoyens à l'élaboration des politiques publiques.

Engager une politique de développement durable, c'est donc s'engager dans un cercle vertueux, aux bénéfices croisés du social, de l'environnement et de l'économique dans une gouvernance partagée. C'est aussi et surtout mettre les valeurs de solidarité et de justice sociale et environnementale au centre des préoccupations.

L'objet du présent document est de dresser un panorama, certes non exhaustif mais suffisamment précis pour mettre en lumière la contribution du Conseil général à la construction d'une société plus juste, garante des équilibres des hommes entre eux, et des hommes avec leur environnement. ■

Jean Louis Destans
Président du Conseil général de l'Eure

A handwritten signature in black ink that reads "J. L. Destans". The signature is written in a cursive style and is located below the printed name and title.

PARTIE 1



Le Département incitateur et animateur

*Bilan des politiques
publiques, des
orientations et
programmes mis en
œuvre sur le territoire*

A. Des politiques départementales qui répondent aux objectifs du développement durable



1. Lutter contre le changement climatique

1.1. Tendre vers la sobriété et le mix énergétique

L'enjeu climat-énergie constitue un défi important pour le territoire eurois puisqu'en termes d'émissions de gaz à effet de serre par habitant, un Eurois émet en moyenne 13 tonnes équivalent CO₂ par an contre 8,7 tonnes au niveau national. En 2007, le Conseil général de l'Eure a été l'un des premiers à réaliser un plan climat énergie territorial. Ce Plan a défini 3 axes prioritaires:

- la maîtrise énergétique dans les bâtiments et équipements publics,
- la maîtrise énergétique dans les logements,
- la production d'énergies renouvelables à partir de ressources agricoles locales.

30 fiches-actions ont mené à l'établissement de :

- dispositifs d'aides spécifiques vers les bailleurs sociaux, les collectivités et les entreprises.
- règles d'éco-conditionnalité dans le cadre de la construction et la réhabilitation des bâtiments publics.

Pour l'essentiel, le plan climat de l'Eure de 2007 a permis d'agir sur :

- **L'habitat** qui constitue l'un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre du territoire eurois
- **Les bâtiments et les équipements publics** qui renvoient à l'exemplarité du Conseil général sur son patrimoine et les aides à la construction de bâtiment public (cf. partie 2B du présent rapport "tendre vers un éco-fonctionnement")
- Le soutien à la **production d'énergie renouvelable de proximité**
- **Le soutien financier des acteurs économiques et des collectivités**
- La mise en œuvre d'une plateforme de **covoiturage**
- **La sensibilisation des Eurois** par le financement des Espaces Info Energie.

En 2010, un point d'étape du Plan Climat a mis en évidence la nécessité de renforcer les différentes actions qui nourriront un plan climat territorial revisité.

1.2. Optimiser et organiser les déplacements

En matière de déplacements collectifs le Département est autorité organisatrice de transports pour les transports collectifs interurbains et les transports scolaires. Il se positionne également dans le développement des modalités de transports qui réduisent l'utilisation de la voiture particulière.

1.2.1. Mise en œuvre d'un service de covoiturage

Le Département de l'Eure a développé, en commun avec le Département de Seine-Maritime, un site internet de covoiturage www.covoiturage27.net. Ce site commun compte 3 200 adhérents.

Par ailleurs il prépare un schéma d'aires de covoiturage d'environ 15 unités, dont 7 dites structurantes car fortement fréquentées et situées au niveau des échangeurs routiers. Ce schéma a pris une dimension régionale puisqu'établi en commun avec le Département de Seine-Maritime et la Région. Le plan sera approuvé début 2012 et les premières réalisations menées cette même année.

1.2.2. Lignes régulières

Pour les lignes régulières de transports de voyageurs il a mis en place, en 2008/2009, un nouveau cadencement pour mieux caler les horaires des cars sur ceux des trains, mais également augmenter la fréquence sur les lignes les plus fréquentées. Une nouvelle ligne régulière (Pont Audemer/Beuzeville/Le Havre) a été créée en 2010.

1.2.3. Transport à la demande

Le Département avait mis en œuvre en 2007 une expérimentation du transport à la demande sur 13 cantons de l'ouest de département sous la dénomination "LiberTAD". Ce service a été créé pour répondre aux besoins de déplacement dans les zones peu ou mal desservies par les réseaux de transports collectifs, désenclaver des communes non desservies jusqu'alors en transports en commun et répondre à une mission d'insertion, particulièrement pour les demandeurs d'emploi.

1 300 voyages étaient effectués chaque mois. L'expérimentation a pris fin en septembre 2010. Riche de cette expérience, le Département prépare actuellement une nouvelle organisation du transport à la demande en liaison avec les EPCI locaux, afin de le généraliser à l'ensemble du territoire relevant de sa compétence. Les premières mises en œuvre sont programmées pour 2012.

1.2.4 Inciter les agents au déplacement domicile/travail en transports collectifs

Par la prise en charge des abonnements de transport à hauteur de 50 % du prix du titre d'abonnement utilisé, sur la base des tarifs 2^e classe.

1.3. Réduire, trier et valoriser les déchets ménagers et assimilés

Conformément à la loi du 13 août 2004 qui a transféré la compétence de l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux conseils généraux, l'Eure a révisé le plan en 2005 et 2006 pour aboutir en 2007 à un document cadre stratégique partagé avec l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets du territoire départemental.

Objectif 1 Mettre en œuvre une éco-conditionnalité des aides liées à la maîtrise énergétique des projets ou à la production / réhabilitation des bâtiments et équipements publics structurants du département.

Depuis 2009, 23 opérations ont fait l'objet d'une éco-conditionnalité du financement.

Objectif 2 Expérimenter et soutenir les filières de valorisation de la biomasse.

Le Conseil général de l'Eure a accompagné financièrement plusieurs projets de chaufferie bois (ex: chaufferie bois pour le nouvel hôpital d'Evreux, chaufferie bois pour le centre de formation en élevage de Canappeville).

Objectif 3 Expérimenter et soutenir la production d'énergies renouvelables.

Entre 2008 et 2011, le Conseil général de l'Eure a mobilisé 649 047 euros pour soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire eurois, soit 16 projets (dont 8 projets de panneaux solaires).

Objectif 4 Développement des TPE, PME et grandes entreprises, accompagnement de l'investissement de l'immobilier.

400 000 euros ont été mobilisés entre 2008 et 2009 pour aider les entreprises. Des aides bonifiées en cas de respect de certaines cibles de la HQE ou de l'application de performances énergétiques supérieures à la norme en vigueur

Objectif 5 Création et développement des activités artisanales, investissements des collectivités locales dans les constructions de villages artisanaux.

Le Conseil général de l'Eure a financé la réalisation de 8 villages d'artisans qui voulaient maîtriser leurs consommations énergétiques. Le niveau THPE fut une condition minimale à l'accompagnement de ces projets. 720 000 euros ont été mobilisés entre 2008 et 2010 pour répondre à ces objectifs. 160 000 euros ont par ailleurs été mobilisés entre 2008 et 2010 pour développer des infrastructures touristiques plus économes en énergie.

Objectif 6 Sensibilisation et accompagnement des particuliers.

Afin de sensibiliser les Eurois à la maîtrise de l'énergie, le Conseil général de l'Eure cofinance, avec l'ADEME et le Conseil Régional de Haute Normandie, les Espaces Info Energie dans l'Eure. Deux structures, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure et Habitat et Développement 27, sensibilisent les citoyens et prodiguent des conseils personnalisés.

Objectif 7 Sensibilisation et mobilisation des scolaires et étudiants.

Le Conseil général de l'Eure finance l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure pour animer des interventions dans les classes du département (écoles, collèges, lycées). Plus de 8 500 élèves ont été formés sur la période 2007- 2009.



A cette époque, le Département a souhaité mettre fortement l'accent sur la réduction des déchets, et non sur le développement de nouvelles capacités de traitement, orientations qui ont depuis été largement confirmées par la réglementation, notamment suite au Grenelle.

Le plan de 2007 prévoit une gestion optimale des déchets ménagers et assimilés de l'Eure en favorisant une coopération interdépartementale et une complémentarité entre les filières de valorisation et de traitement. Les objectifs de 2017 concernent le confortement et/ou le développement des équipements et unités de traitement des déchets, la mise en place de nouvelles filières, l'optimisation du transport et la réduction de la quantité de déchets produits et leur valorisation.

1.3.1. Production des déchets : plan d'action pour poursuivre la prévention à la source

Le traitement coûte de plus en plus cher, aux ménages, aux collectivités, et en termes de ressources naturelles. C'est pourquoi, dès 2007, le Département a inscrit la réduction de la production de déchets comme objectif central du Plan départemental. Un plan départemental de prévention de déchets sera rédigé en étroite collaboration avec les syndicats de traitement du territoire et l'ADEME et alimentera le plan départemental.

1.3.2. Valorisation des déchets : produire des ressources avec les déchets existants

En termes de valorisation, le plan départemental fixe les objectifs suivants, à horizon 2017 :

- valorisation matière (recyclage et ré emploi) : 27%
- valorisation organique (compostage) : 25%
- valorisation énergétique (production de chaleur et/ou d'électricité) : 22%
- stockage : 26%

¾ des déchets produits devront être valorisés dans une logique d'économie circulaire. Il faut en effet passer d'un modèle linéaire (de la production à la destruction) à un modèle circulaire, dans lequel, à l'instar de l'écologie industrielle, le déchet d'un process, quel qu'il soit, devient matière première pour une autre utilisation.

1.4. Appel à projet PREBAT et appel à projet HQE

Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont les premiers consommateurs d'énergie finale en France avec 43% de la consommation totale. Ces niveaux contribuent fortement aux émissions nationales de gaz à effet de serre, évaluées à 120 millions de tonnes de CO₂ par an, soit 20% des émissions totales.

Par le biais du Plan climat, le Département a lancé deux appels à projets qui répondent à la nécessité d'impulser des changements de pratiques et de process dans la filière de la construction, et de démocratiser ces nouvelles pratiques.

1.4.1. Appel à projet pour une Haute Qualité Environnementale et une maîtrise de l'énergie dans les logements locatifs sociaux neufs

Les collectivités du "276", en partenariat avec l'ADEME, ont lancé fin 2007 un appel à projets régional pour une Haute Qualité Environnementale et une maîtrise de l'énergie dans les logements locatifs sociaux neufs à destination des bailleurs sociaux.



Les projets financés devront permettre d'atteindre une consommation énergétique inférieure à 88 kWh/m²/an et présenter des exigences de performance à minima sur la moitié des 14 cibles de la haute qualité environnementale (HQE). Aux côtés du Conseil régional, le Département mobilise 1 M€ pour financer les projets les plus ambitieux, à savoir ceux présentés par Eure Habitat à Louviers, la Siloge à Alizay et Val-de-Reuil, la Secomile à Louviers et à Saint-Etienne-du-Vauvray. Sur la base de ces projets, l'ADEME a réalisé et largement diffusé des fiches d'opérations et de bonnes pratiques sur chaque cible HQE.

1.4.2. Appel à projet "bâtiments basse consommation énergétique"

Le Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment" (PREBAT) pour construire des bâtiments basse consommation (moins de 65 kWh/m²/an) est un programme national porté par l'ADEME. Sa déclinaison régionale a mobilisé le 276 aux côtés de la délégation régionale de l'ADEME.

L'appel à projet PREBAT "Bâtiments Basse consommation" s'est clos le 9 mars 2009. Après examen, 16 projets ont été retenus dont, parmi eux, 7 projets eurois :

- *Communauté de communes du Neubourg : construction d'un gymnase communautaire*
- *Rurale de l'Eure : construction de 20 logements collectifs aux Andelys*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure : construction d'un nouvel Hôtel consulaire*
- *EPF de Normandie : Rénovation d'un bâtiment en pépinière d'entreprises sur le site de l'ancienne cartonnerie à Pont-Audemer*
- *3 Projets de maisons individuelles de particuliers.*

Le Département a soutenu les projets publics, soit 4 des 7 projets eurois, à hauteur de 50% des surcoûts d'investissement liés à l'obtention des normes énergétiques ciblées dans le cahier des charges par rapport à la réglementation en vigueur.

2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.1. Politique relative aux milieux naturels

Le Département intervient depuis 2002 en faveur des milieux naturels en se fixant 4 objectifs :

2.1.1. Placer le Département au cœur d'un réseau d'acteurs de la protection et de la valorisation des milieux naturels

Le Département mobilise les acteurs de la connaissance, de la valorisation et de la gestion des milieux naturels dans la mise en œuvre opérationnelle des projets. Citons le partenariat avec le Conservatoire du littoral (CdL) par le biais duquel le Département garantit la bonne gestion des propriétés en accompagnant les usagers (essentiellement issus de la profession agricole) dans l'utilisation des parcelles.

C'est le cas sur le site *Rives de Seine sud*, site d'intérêt écologique reconnu, ou avec la *Maison de l'Estuaire*. Deux nouveaux partenariats se sont par ailleurs développés avec *Estuaire SUD* et la société française d'orchidophilie.

Le Département intervient aussi sur les sites *Natura 2000* "*Risle, Guiel, Charentonne*", "*Iles et berges de la Seine*", "*Terrasses alluviales de la Seine*" et "*Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon*".

Enfin, le Département soutient l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de l'Eure (AGRPE) ainsi que le *Parc naturel régional des boucles de la Seine normande* dans la révision de la charte qui devrait aboutir à la définition d'un projet de territoire.

2.1.2 Permettre une meilleure connaissance du patrimoine naturel du département

Comme évoqué plus haut, le Département assure la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral répartis sur trois sites : les Rives de Seine sud, la Risle maritime et le Marais Vernier. A ce titre, le Département a réalisé des inventaires et suivis floristiques et faunistiques afin d'évaluer les actions mises en place et d'orienter les mesures de gestion.

Par ailleurs, et dans le cadre du partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Haute Normandie, plusieurs études et diagnostics de sites ont été conduits en 2010. Citons l'étude du peuplement de coléoptères coprophages de 9 sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Cette étude a permis d'identifier l'incidence des modes de gestion par pâturage (ovins, caprins, bovins et équins) sur les différents milieux naturels présents sur les ENS eurois.

L'ensemble de ces données sont venues alimenter la base de données SIG "milieux naturels" construite en 2009. Ainsi, fin 2010, la collectivité dispose d'une base de données à jour qui doit permettre à la fois de suivre la mise en œuvre des actions, d'évaluer l'impact des politiques menées et d'orienter au besoin les projets.



2.1.3 - Participer à la gestion écologique des milieux naturels

Le Département accompagne les 46 usagers agricoles et cynégétiques, locataires des propriétés du Conservatoire du Littoral (1 092 ha). En 2010, 4 marchés ont été engagés : l'aménagement d'un abreuvoir, le débroussaillage et la coupe d'arbres par une association d'insertion, et l'entretien de parcelles à vocation agricole.

Par ailleurs, le Département de l'Eure assure depuis 2009 l'animation des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) du site Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne". Ces contrats volontaires, signés par les exploitants agricoles pour 5 ans et financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Etat et le FEADER, permettent la mise en place d'une gestion extensive des habitats prairiaux, des haies et autres milieux naturels du site. En 2010, avec l'aide de la Chambre d'agriculture de l'Eure et l'ADASEA de l'Orne, 32 nouveaux exploitants se sont engagés dans une MAET.

Depuis 2007, 97 exploitants se sont engagés dans une MAET pour une superficie totale de près de 1 900 hectares, soit 58% de la surface agricole du site.

Le Département de l'Eure a accompagné le Groupe ornithologique normand dans la restauration et la création de 3 mares sur la réserve ornithologique de Corneville-sur-Risle.

Il a aussi accompagné le conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie, dans la gestion de 26 sites inscrits au schéma départemental (soit 682,71ha), tant en fonctionne-



ment (pâturage, fauchage, arrachage d'espèces invasives telles l'ailante et la renouée du japon, abattage d'arbres, débroussaillage) qu'en investissement (pose de clôture nécessaire au pâturage). Notons la rédaction en 2010 du plan de gestion d'un nouveau site ENS "les côtes pelées" à Jouy-sur-Eure et le bilan/redéfinition du plan de gestion de l'ENS des coteaux calcaires d'Evreux.

Enfin, l'année 2010 a vu le lancement du plan départemental d'actions relatives aux espèces messicoles (flore compagne des moissons). Le séminaire organisé à Giverny en juin 2010 a réuni plus de 100 personnes d'horizons divers.

2.1.4 - Mener des actions de sensibilisation et de pédagogie au milieu naturel

Au travers de son programme "Découvrez la nature dans l'Eure", le Département veut sensibiliser le plus grand nombre à la richesse et à la fragilité du patrimoine naturel. Chaque année depuis 2005, il propose un programme d'animations nature gratuites, ouvertes au grand public.

En 2010, 60 animations nature ont été réalisées par 14 partenaires sur 31 ENS. Ces animations ont mobilisé 2 080 personnes.

Le sentier pédagogique du Mont Courel a été inauguré en juillet 2010. Une boucle de 2 km avec des passages escarpés pour faire découvrir aux promeneurs/randonneurs la richesse et la diversité écologiques du site a été aménagée par l'ONF. Il s'agit du 4^e sentier de découverte ouvert au public sur les ENS.

D'autre part, une opération de sauvetage des amphibiens pendant leur migration pré-nuptiale a été réalisée sur 6 sites par 113 bénévoles permanents auxquels s'associent des bénévoles d'un soir. Au total, cette manifestation a été suivie par plus de 200 personnes. 12 735 amphibiens ont été déposés cette année près de leur mare de reproduction.

A noter enfin la publication par le Département en collaboration avec les acteurs locaux d'un guide des bonnes pratiques à l'attention des riverains de la Risle et de ses affluents.

2.2. Politique eau, rivière et assainissement

Le Conseil général de l'Eure œuvre depuis de nombreuses années pour une gestion équilibrée et une protection efficace de la ressource pour disposer d'une eau de qualité, en quantité suffisante et à un coût raisonnable. Il accompagne ainsi les collectivités, techniquement et financièrement, dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, de l'alimentation en eau potable, l'aménagement des rivières, la lutte contre les ruissellements et inondations et la mise en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Cette politique s'articule autour de trois grandes missions :

2.2.1. Assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration

L'équipe du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) apporte conseil et expertise aux exploitants et maîtres d'ouvrage, pour la mise en place des équipements d'automatisme et l'amélioration des ouvrages et du fonctionnement des stations d'épuration.

Cette assistance s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics éligibles, définis par arrêté préfectoral.

Près de 86 stations d'épuration au total sont suivies chaque année en assistance technique, tout comme les projets associés à ces systèmes d'assainissement.

2.2.2. Animation technique auprès des collectivités locales



Un accompagnement est mené dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, de l'alimentation en eau potable, l'aménagement des rivières, la lutte contre les ruissellements et inondations.

a. Assainissement collectif

Le Département participe au financement de procédés novateurs et écologiques. Le budget en 2010 s'est élevé à 3 110 000 € et le Département s'est engagé pour le financement de quatre stations d'épuration sur 7 ans pour un montant global de 4,8 M€. En parallèle, il finance la reconstruction des deux plus grosses stations d'épuration du département : Léry (60 000 EH pour un montant de subvention de 4 483 000 €) et Evreux (123 000 EH pour un montant de 8 163 000 €).

b. Assainissement non collectif

L'ensemble du territoire est couvert par des SPANC. Le Département anime un réseau technique Inter-SPANC afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire et de faire bénéficier les structures d'une veille technique et réglementaire. Il intervient également financièrement pour les réhabilitations par le biais de subventions pour des opérations groupées et portées par les SPANC ayant la compétence réhabilitation.

Au 31 décembre 2010, 24 collectivités avaient engagé des programmes de réhabilitation des assainissements non collectifs. Ces collectivités ont engagé ou réalisé au total 3604 réhabilitations dont 654 en 2010.

c. Alimentation en eau potable

Le Département a mis en place un Schéma Départemental

d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) qui devrait permettre d'assurer un approvisionnement en eau suffisant et de qualité à l'ensemble des Eurois et de mutualiser les moyens et donc réduire les structures compétentes.

Avec les regroupements, les collectivités commencent à lancer, sous l'impulsion du Département, des schémas directeurs qui permettent d'établir une programmation pluriannuelle de travaux.

Les principaux problèmes de qualité rencontrés dans le département sont la turbidité, les produits phytosanitaires, le fer, les nitrates et, dans une moindre mesure, la dureté de l'eau. Il existe à ce jour 18 unités de traitement dans l'Eure (hors désinfection). La quasi-totalité des captages font l'objet d'une désinfection. En 2010, le Département a aidé financièrement les travaux des usines de Verneuil-sur-Avre, du Grand Evreux Agglomération et de Saint-Germain-du-Thenney.

Le montant engagé pour les travaux des collectivités en 2010 est de 2 500 000 € pour 19 opérations subventionnées.

d. Aménagement des rivières

Le Conseil général accompagne les collectivités pour une gestion globale et coordonnée des rivières, ce qui permet la réalisation de documents de planification de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

Il n'existe pas de structures cohérentes à compétence rivières sur l'ensemble des cours d'eau de l'Eure. Aussi, le Département fait de l'émergence de maîtres d'ouvrages locaux une priorité de sa politique.

En 2010, 11 opérations de travaux ont été financées, qui concernent la circulation piscicole, des renaturations de cours d'eau et des protections de berges. Nous pouvons citer la passe à poissons au moulin Rica sur la Corbie à Toutainville, la création d'une ripisylve sur les bords de l'Eure à Martot, l'aménagement des berges de la Risle à la station d'épuration de Rugles, la plantation d'une ripisylve à Dangu, la restauration de la digue de l'Etang des Forges à Conches-en-Ouche, le franchissement du bassin de Bigard (1^{re} tranche), les travaux de restauration de la zone humide des Damps.

e. Lutte contre l'érosion et les inondations

Afin de lutter contre les ruissellements, certaines collectivités du département (notamment les EPCI) recrutent des animateurs de bassins versants. Le Département, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'AREAS, soutient ces animateurs dans leurs actions et favorise les mesures agro-environnementales et d'hydraulique douce telles que les remises en herbe, la réalisation de fossés-talus d'infiltration, le curage, le rehaussement des chemins...

Citons enfin le lancement de la charte d'entretien des espaces publics qui a pour but de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités.

2.2.3. Mise en place des SAGE

Le Conseil général élabore depuis 2001, pour le compte des Commissions locales de l'eau, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les bassins versants de

l'Iton, de l'Avre et de la Risle. Le SAGE est un outil de réglementation et de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant.

Le Département s'engage pour l'amélioration de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage rivières et bassins-versants, ainsi que dans la création des futures structures porteuses des trois SAGE.

Le SAGE de l'Iton devrait être approuvé par arrêté préfectoral pour la fin de l'année 2011 et sera donc mis en œuvre à partir de 2012. Le SAGE de l'Avre sera mis en œuvre en 2013. Quant au SAGE de la Risle, il arrive en fin de phase d'élaboration.



3. Cohésion sociale et solidarité entre tous les territoires et les générations

3.1. Le Programme départemental d'insertion

Ce projet contribue à la cohésion sociale par les actions d'insertion qu'il soutient. C'est pourquoi il bénéficie du cofinancement du Fonds Social Européen (FSE). Les actions cofinancées sont notamment des opérations de formation et d'aide à l'accès au marché du travail.

3.2. "Bien vieillir" dans l'Eure et autres projets...

Le Département applique la solidarité nationale en œuvrant pour l'accès aux droits des différents publics. Il se montre par

ailleurs volontariste pour reconstruire de la cohésion et de la solidarité effective par la valorisation d'actions collectives qui permettent le maintien du lien social.

Les actions "Bien vieillir" en sont un exemple : elles permettent aux personnes âgées de s'informer sur ce qui les concerne (santé, prévention, culture) et de prendre part à des animations concernant leur vie quotidienne.

Le Département valorise aussi les interventions thématiques collectives (exemple des femmes ou des hommes isolés, des actions dans le domaine de la nutrition avec des ateliers cuisine, des "tables du goûter", des animations informatiques, animations autour de la naissance, activité sport ou culture dans le cadre de la prévention spécialisée...) alors que la plupart des dispositifs législatifs sociaux portent à l'individualisation.



3.3. Aménagement durable du territoire

3.3.1. Les Contrats de territoire

Le Département s'est engagé dans le cadre du contrat 276 à poursuivre la démarche de contractualisation initiée depuis 2003 avec les pays et les agglomérations. L'ensemble des Contrats de Territoire 2007-2010 signés représentent un engagement consolidé du Département de l'Eure de près de 60 M€, soit environ 16% du coût global des projets. Les programmes d'action de ces contrats sont le fruit d'une concertation étroite menée avec les territoires sur la base des priorités départementales :

- Projets favorisant la cohésion et la solidarité à l'échelle des territoires et du département
- Projets favorisant l'emploi et le développement économique
- Projets favorisant la qualité et le cadre de vie

Les contrats de projets 2007-2010 représentaient 365 actions réparties sur 8 territoires de projets (3 agglomérations et 5 pays) et ont concerné une population totale de 490 000 habitants. Le Département a investi en moyenne 121€/habitant sur ces territoires de projets.

Par ailleurs, le Département porte une attention particulière au Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, dont le syndicat mixte porte depuis 2009 la révision de la charte constitutive du projet de territoire.

3.3.2. Impulsion et animation d'une réflexion partenariale sur l'ambition de l'Eure dans le développement de l'axe Seine

Peuplé de près de 600 000 habitants et riche d'un système urbain Evreux-Seine-Eure dense et dynamique, le département manque de grandes agglomérations structurantes et subit la pression des métropoles limitrophes. C'est dans ce contexte que le Département a engagé en 2010 une démarche prospective en collaboration avec l'ensemble des partenaires eurois et des départements limitrophes autour de l'ambition de l'Eure dans le développement de l'axe Paris Seine Normandie.

3.3.3. Rénovation urbaine/ANRU

Le Département de l'Eure a signé en 2005 une convention-cadre avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui englobe l'ensemble des dossiers existants et à venir, et s'est engagé sur un financement à hauteur de 10 % du montant des dossiers. Six dossiers ont été acceptés par l'ANRU dans l'Eure avec un engagement du Département de l'Eure de 42,6 M€ sur la période 2005-2011, ce qui engendre un programme de travaux de 457 M€.

Six opérations ont été validées entre 2005 et 2008 : Evreux - La Madeleine et Nétreville, Val-de-Reuil - Germe de Ville, Pont-Audemer - l'Europe et les Etangs, Vernon - les Boutardes, Louviers - Maison Rouge.

A ce jour, les subventions départementales ont permis de financer :

- la construction de 867 logements
- la réhabilitation de 4 463 logements
- la résidentialisation de 2 580 logements
- l'amélioration de la qualité de service pour 1 756 logements (production d'eau chaude sanitaire et remise sur le marché de logements vacants)
- la construction ou restructuration d'équipements : le groupe scolaire Maxime Marchand à Evreux, le groupe scolaire Louise Michel à Val-de-Reuil, l'école de musique et la maison sociale départementale à Val-de-Reuil
- l'aménagement de ZAC, quartiers, boulevards et routes sur les sites d'Evreux, Val-de-Reuil et Pont-Audemer.

Par ailleurs, le Département a été maître d'ouvrage de grands

équipements comme la Maison Départementale des Solidarités, construite à La Madeleine d'Evreux et qui regroupe la Maison départementale des personnes handicapées de l'Eure et les services sociaux du secteur d'Evreux. Cette opération a fait l'objet d'une approche poussée sur la qualité environnementale. S'agissant de la maîtrise de l'énergie, le résultat est supérieur à l'exigence de la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005). Il s'inscrit dans un niveau de très Haute Performance énergétique (RT 2005 moins 38%).



3.3.4. Charte de l'habitat durable

La réalisation du Plan Départemental de l'Habitat a mis en relief les enjeux liés à la périurbanisation et à la nécessité de se doter d'outils, dont une Charte pour un habitat durable dans l'Eure. Pour ce faire, le Département a engagé en 2008 un travail partenarial avec les acteurs de l'habitat (constructeurs, aménageurs, financeurs et organismes conseils), qui a abouti à la signature du document le 19 janvier 2009 par plus de 25 acteurs de l'habitat.

La Charte a pour objectif de favoriser les "bonnes pratiques" en matière de construction et réhabilitation de logements autour d'engagements respectifs des cosignataires. Elle est également utilisée comme document de sensibilisation et diffusée auprès des élus locaux et professionnels du département afin de tendre vers un habitat durable dans l'Eure dans une logique d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la Charte, le Département et l'Union sociale pour l'habitat ont publié en 2010 un guide relatif au logement social à destination des élus.

3.4. Coopération décentralisée avec Madagascar

Le Département de l'Eure est engagé depuis 1998 dans des projets de coopération décentralisée avec le district de Tsihombe, dans la région Androy, au Sud de Madagascar. Il est aujourd'hui la seule collectivité territoriale française à intervenir dans cette région. Le Programme de coopération décentralisée repose sur deux conventions de partenariat :

- Une convention de partenariat a été signée avec l'Association Havelontika (association qui regroupe les 7 communes du district de Tsihombe) pour la mise en œuvre et le suivi des actions de soutien au développement économique, social et culturel du district de Tsihombe.

Le Programme de Coopération Décentralisée du Conseil général de l'Eure est également soutenu par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes dans le cadre des appels à projets annuels "Solidarité à l'égard des pays en développement".

- Une convention de partenariat a également été signée avec l'Association France Volontaires pour les années 2010/2011.

La coopération entre le Conseil général de l'Eure et l'Association Havelontika repose sur le centre d'appui aux communes (CAC) avec, outre les deux volontaires, une équipe malgache de 10 personnes (quatre responsables/animateurs de projets et une équipe support de six personnes).

Les 4 volets d'intervention sont l'appui à la gestion communale, à l'investissement local, aux initiatives culturelles et à la paysannerie et à l'environnement.



4. Epanouissement de tous les êtres humains

4.1. Une politique culturelle innovante et ambitieuse

"Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant" (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle – 2 novembre 2001).

La politique culturelle menée par le Département de l'Eure se place sous le double signe de la diversité et du développement local durable. À travers ses actions, la collectivité départementale affirme le rôle central de la culture comme facteur d'épanouissement personnel.

4.1.1 Une politique qui s'attache à proposer une offre culturelle diversifiée

La collectivité promeut directement la peinture et les arts plastiques en organisant la Fête de la peinture, manifestation de sensibilisation à la pratique picturale. En 2010, 114 communes de l'Eure ont participé à cet événement populaire (soit plus d'une commune sur six). Par ailleurs, la collectivité a souhaité proposer au plus grand nombre l'accès aux œuvres majeures du patrimoine pictural en se positionnant comme chef de file pour la création du Musée des impressionnistes Giverny. Lors de ses 2 premières années d'exploitation, le musée a accueilli près de 330 000 visiteurs, et 240 000 pour la seule année 2011.

Par ailleurs, le Département s'attache à promouvoir la poésie, en organisant chaque année depuis 1999 "Place à la Poésie", en partenariat avec le Théâtre Éphéméride et en lien avec la Bibliothèque départementale de prêt.

Le cinéma et la création audiovisuelle sont également à l'honneur, avec le soutien à la création d'œuvres nouvelles (concours de scénarios de courts-métrages organisé depuis 1999, productions télévisuelles), la découverte du 7^e art pour les plus jeunes (opération Collèges au cinéma) et l'accès de tous aux productions contemporaines (Place aux cinémas).

Le Département apporte également son soutien au spectacle vivant. Parmi les nombreuses actions soutenues, à noter l'aide à la diffusion de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie.

Concernant le patrimoine eurois, le Département participe à sa restauration et à sa valorisation au travers d'initiatives originales. Ainsi, outre l'organisation d'opérations sur ses sites propres (à Gisacum ou au domaine d'Harcourt), la collectivité apporte une aide aux communes et à certains propriétaires privés pour la restauration du patrimoine culturel, afin d'en assurer la pérennité et l'accès au public.

4.1.2. Une politique culturelle qui s'adresse à l'ensemble des Eurois

Le Département de l'Eure met en œuvre et soutient des actions menées en direction des collégiens. "Collèges au cinéma" et "Images en ligne" favorisent ainsi une éducation des jeunes à l'image désormais omniprésente. "Jazz au collège" permet par ailleurs la découverte de l'histoire, de la création et de la diffusion musicale. Soutien aussi aux établissements d'enseignements artistiques.

Le grand public n'est pas oublié, avec des spectacles de qualité que lui proposent notamment la Scène nationale Évreux Louviers, Arts 276, le Cirque-théâtre d'Elbeuf ou l'Abordage...

Le Département développe aussi des actions en direction de publics spécifiques : ateliers d'écriture pour personnes âgées et soutien à des concerts en milieu carcéral.

S'agissant des événements locaux, la collectivité s'appuie sur le Comité départemental d'action culturelle. En 2010, 128 projets émanant de 110 organisateurs locaux ont été soutenus par le Conseil général, permettant une irrigation culturelle du territoire eurois et un accès élargi à la culture.

Pour permettre l'accès de tous à la culture, le Département sait aussi mobiliser et développer les réseaux, notamment celui de la lecture publique. Ainsi en 2010, 102 bibliothèques étaient affiliées au réseau départemental, totalisant près de 30 000 lecteurs inscrits. Par ailleurs, 45 écoles de musique étaient soutenues, afin de permettre aux Eurois (et notamment aux plus jeunes) l'accès à une pratique artistique de qualité et de proximité.

Enfin, le Département accompagne les collectivités territoriales qui le souhaitent dans la conception et la mise en œuvre de leur politique culturelle, par le biais de conventions de développement culturel.



4.2. Tourisme et loisirs : la mise en œuvre du Schéma départemental des voies vertes et véloroutes

Les voies vertes contribuent au développement de l'attractivité et de l'offre touristique de l'Eure et favorisent le développement des activités de plein air et les déplacements doux. Elles valorisent aussi les activités et patrimoines locaux.

Adopté en 2002 par le Conseil général, le schéma départemental prévoit à terme la réalisation de plus de 150 kilomètres de voies vertes, sur six parcours. 112 kilomètres ont d'ores et déjà été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département (94 km) ou de la communauté d'agglomération Seine Eure (18 km).

Le Conseil général a investi près de 11 M€ dans la mise en œuvre du schéma départemental. En 2010, ont été programmés :

- L'aménagement de l'axe Verneuil-sur-Avre/Les Barils,
- L'aménagement de la RD39E (Bec-Hellouin) sur l'axe Le Neubourg/Pont-Authou,
- La réalisation et pose de la signalétique sur les axes Le Neubourg/Pont-Authou, Bernay/Broglie et CASE,
- Une étude de tracé de la véloroute de la Vallée d'Avre (avec le Conseil général d'Eure-et-Loir),
- L'aménagement de la première phase de l'axe Vallée d'Eure (entre St-Georges-Motel et Ivry-la-Bataille),
- La conception de la signalétique sur les axes Gasny-Gisors, et Verneuil-sur-Avre – Center Parcs / Les Barils,
- Une étude de faisabilité de la voie verte Vallée de Seine (Gasny-Giverny-Vernon),
- La 2^e Journée départementale des Voies Vertes le 27 septembre 2010.

4.3. Tendre vers l'épanouissement de la personne

Les dispositifs sociaux — projet éducatif pour l'enfant, parcours d'insertion, projet de vie de la personne handicapée, maintien au domicile des personnes âgées, intégration dans un nouveau logement... — visent à l'épanouissement de la personne. C'est le cas pour l'accueil des publics reçus aux guichets sociaux du Département. C'est ainsi qu'ont été mises en place des plateformes uniques d'accueil pour les bénéficiaires du RSA leur permettant de trouver en un même lieu différents partenaires (CAF, Département, Pôle Emploi) pour éviter la dispersion de leurs démarches. La nouvelle Maison départementale des Solidarités d'Evreux regroupe ainsi les différents intervenants sociaux et médico-sociaux, dont la MDPH.

Des sessions de formations professionnelles des intervenants dans le secteur de l'aide à domicile ont été mises en place pour améliorer la qualité des prestations. Le Département de l'Eure a d'ailleurs obtenu le label "Pôle d'excellence territoriale 2010" pour cette action.

4.4. Le soutien à l'emploi durable

Le soutien au développement de l'emploi sur notre territoire constitue une orientation majeure de nos politiques départementales, qu'il s'agisse du soutien à la création d'emplois nouveaux par les entreprises ou de leur mobilisation en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, l'attribution par le Département de l'Aide Régionale à l'Emploi aux côtés de la Région, permet d'encourager la création d'emplois dans les TPE et PME, de soutenir le développement significatif des entreprises, de favoriser l'emploi durable et l'insertion de publics défavorisés.

En 2010, l'aide a permis de créer 204 emplois dans l'Eure dont 24 réservés à des publics défavorisés.

4.5. Formation initiale : les TIC au collège

Après une phase d'expérimentation, le projet Espace Numérique de Travail (ENT) mis en place par le Département est entré dans un processus de généralisation dès la rentrée de septembre 2011 avec l'objectif de s'étendre à l'ensemble des collèges eurois en 2014. Il s'agit en particulier de développer des usages et des projets avec pour certains une dimension inter-établissements.

A la rentrée 2010-2011, 7 collèges participent à l'expérimentation :

- Collège Hyacinthe Langlois, à Pont-de-L'arche,
- Collège Pierre et Marie Curie, à Pont-Audemer,
- Collège César Lemaître, à Vernon,
- Collège Ferdinand Buisson à Louviers,
- Collège Pablo-Neruda à Evreux,
- Collège Alphonse Allais à Val de Reuil,
- Collège Pierre Brosolette à Brionne.

Des ressources communes et partagées ont été intégrées à la plate-forme collaborative comme Paraschool, un outil permettant le soutien scolaire, le site web www.lesite.tv, l'encyclopédie Universalis Junior. Les établissements ont également été dotés de Tableaux Blancs Interactifs (TBI).

5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1. Production : soutien à l'économie sociale et solidaire, soutien à l'agriculture durable

5.1.1. Soutien à l'économie sociale et solidaire

Le Département s'engage dans des modèles économiques innovants et durables qui placent l'économie au service de l'homme. Ainsi, il soutient l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire qui a pour objet de stimuler et accompagner les projets d'économie sociale et solidaire. Le Département encourage également la création et la reprise d'activité sous forme d'entreprises coopératives.

5.1.2. La politique départementale en faveur de l'agriculture biologique"



Depuis 2001, le Conseil général accompagne et soutient sous forme d'aides aux investissements le développement de la filière AB (agriculture biologique) dans le département. Il s'agit notamment de proposer des produits alimentaires locaux sains et de qualité, exempts de pesticides et d'engrais de synthèse, en circuit court de commercialisation, et aussi de revenir à une saisonnalité de l'alimentation et de rapprocher les consommateurs et les producteurs.

Des aides importantes ont à cet égard été apportées avec la Région pour soutenir les investissements de la coopérative de céréales biologiques BIOCER (123 000 € sur 5 ans).

Un nouveau dispositif d'aide au matériel spécifique à l'AB a du reste été mis en œuvre en 2010. Au total, plus de 50 000 € sont consacrés annuellement au soutien de ces investissements.

Le Conseil général entretient par ailleurs un partenariat étroit avec le GRAB-HN (groupement de recherche en agriculture biologique) depuis une dizaine d'années, et plus récemment avec la Chambre d'agriculture, en vue de développer le conseil agricole auprès des agriculteurs déjà installés en AB et ceux qui sont intéressés par la conversion à l'AB.

Il a inscrit un budget de 50 000 € en 2010 pour soutenir la certification obligatoire à l'AB, la recherche sur les variétés de blés panifiables, les analyses de la qualité des fourrages et la mise en place dans les collèges de pain et de repas bio.

5.2. Consommation : programme "Agriculture et nutrition"

Jean Louis Destans, Président du Conseil général de l'Eure, a initié au printemps 2010 un projet aussi original qu'ambitieux, la mise en place d'une politique locale «Agriculture et nutrition» à laquelle ses homologues de la Région et du Conseil Général de Seine-Maritime se sont joints fin 2010. L'action a aujourd'hui pris une dimension régionale.

L'idée est de développer l'achat systématique de denrées alimentaires (bio ou non) issues des filières courtes haut-normandes pour l'ensemble des demi-pensions des collèges et lycées de la région qui servent 14 millions de repas par an. Cette orientation politique vise à garantir aux agriculteurs

haut-normands l'achat de gros volumes de produits alimentaires.

Il s'agit en effet d'aider les marchés à se structurer, y compris dans la transformation et le conditionnement des produits (épluchage de légumes, préparation des œufs, mise en conserve de fruits...). Cinq produits ciblés ont été retenus : le pain, la viande, les produits laitiers, les fruits et légumes et les produits de la pêche.

Le Département s'est particulièrement investi dans la définition et la conduite de la commande publique, ce qui a abouti à la proposition de cahiers des charges pour les marchés des viandes et du pain.

5.3. Diffusion de la culture "développement durable"

Le Conseil général de l'Eure apporte son soutien aux collèges s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation au développement durable dans le cadre du dispositif de l'accompagnement des projets pédagogiques.

Ainsi, tous les ans, les collèges participent à la semaine du développement durable. L'objectif est de permettre une mise en commun par des témoignages d'établissements déjà engagés et également par des experts.

A noter que dans le cadre du Plan Climat Départemental, un concours a été organisé en 2009-2010 avec les élèves de 5ème qui devaient réfléchir aux 10 bonnes résolutions à prendre dans les collèges en matière d'économie d'énergie.

Le Département a par ailleurs accueilli les 6^{es} journées des pratiques du développement durable qui ont réuni près de 200 personnes (collectivités, associations, enseignants, grand public) sur le thème de la nature ordinaire.

5.4. Des prestations sociales au plus près des bénéficiaires

La mise en place du système de télégestion dans le secteur de l'aide à domicile vise à mieux suivre en temps réel la bonne réalisation de la prestation délivrée tout en rationalisant les coûts humains et de gestion. De même, l'implantation de bornes de visio-accueil dans les zones rurales permet d'épargner des déplacements au citoyen.

Par ailleurs, la généralisation de la télétransmission de documents administratifs pour le remboursement des consultations de PMI accroît l'efficacité administrative.

B. Des politiques départementales "durables"

1. Participation des acteurs et des citoyens

A l'instar du comité économique, social et environnemental régional, le Département a créé une instance consultative ancrée sur ses compétences : le Conseil Départemental du Développement Durable (C3D).

Ce conseil consultatif est chargé d'émettre des avis sur les politiques et les actions relevant des compétences du Conseil général.

Le C3D a travaillé en 2010 sur le revenu de solidarité active à la faveur de 5 séances de travail qui ont abouti à des préconisations présentées et adoptées en assemblée plénière.

Autre exemple d'initiative citoyenne, le Département a mis en place en avril 2010 une plateforme numérique pour les associations, Eureasso, sur les recommandations du C3D. Cet outil a pour objectif de faciliter la communication entre les associations et d'apporter un soutien aux dirigeants associa-

tifs en matière d'usages et de culture numérique. Cette plateforme, mise à disposition de toutes les associations euroises par le Département, est animée par le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire). De manière plus ponctuelle, l'exemple de l'épicerie sociale à Quillebeuf-sur-Seine montre comment on peut associer des usagers à la collecte des denrées et à leur distribution dans une vision solidaire et éducative.

Quant à l'action "Pop-art" à Val-de-Reuil, elle a conduit à faire participer les habitants du quartier à la décoration de la Maison du Département. De la même façon, la fresque de la Maison départementale des solidarités d'Evreux a été réalisée avec le concours des habitants, en particulier les collégiens du quartier et les enfants des ateliers de La Source (La Guéroulde), association que dirige Gérard Garouste.

2. Transversalité des approches, l'exemple de l'aménagement et la gestion des zones humides de Charleval

Un nouveau barreau routier (liaison entre la RD321 et la RD149) a nécessité le remblaiement de 2,5 ha de zones humides. Or ces zones caractérisées par leur fonctionnalité écologique (réservoir de biodiversité, écrêteur de crues et épurateur) et leur nette régression au cours du dernier siècle (disparition de la moitié des surfaces mondiales au cours du XIX^e siècle), constituent un enjeu important dans une politique d'aménagement du territoire cohérente et durable.

Ainsi, parallèlement aux travaux routiers, le Département a installé une gestion exemplaire (fauche tardive, traction animale...) sur les 10,2 ha des parcelles acquises dans le cadre des mesures compensatoires. Il s'appuie notamment sur l'association Le Chemin du halage pour la gestion des parcelles, le dispositif d'agro-tourisme et les actions d'insertion professionnelle.

Cette opération a ainsi permis à des personnes fragilisées un retour progressif vers un emploi durable, mais aussi de définir ou confirmer un projet professionnel réaliste.



3. L'évaluation : des observatoires thématiques et des tableaux de bords



Le Département de l'Eure a engagé une réflexion sur l'évaluation des politiques publiques en proposant fin 2010 à ses cadres un atelier sur ce thème.

Pour autant, il s'était déjà doté d'outils de gestion performants permettant d'identifier le niveau des ressources et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs définis.

L'outil privilégié développé par les services départementaux est le tableau de bord de pilotage. 50 tableaux de bord opérationnels et stratégiques sont aujourd'hui actifs.

L'évaluation à travers l'élaboration de plans et schémas est aussi une occasion de travailler en transversalité et d'associer les nombreux partenaires qui interviennent dans le champ de l'action sociale. C'est le cas notamment pour les travaux du Schéma Enfance Famille, pour ceux relatifs au schéma départemental en faveur des enfants et des adultes handicapés, pour la réécriture conjointe avec l'Etat du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées).

Par ailleurs, le Département crée des outils d'observation et de suivi du territoire et de ses politiques. Il a ainsi développé des observatoires thématiques tels que *L'observatoire de l'eau* et *L'observatoire des milieux naturels*.

Pour ce qui concerne la thématique de l'eau, à travers le recueil des données liées aux projets suivis, le financement d'un réseau de surveillance des nappes d'eau souterraine, le financement d'un plan pluriannuel de suivi piscicole, le lancement d'études spécifiques (prix de l'eau...) ou par le suivi régulier de l'ensemble du parc des stations d'épuration, le Conseil général contribue à améliorer la connaissance de l'état de la ressource. Il a créé en 2008 un observatoire de l'eau afin d'acquérir une meilleure compréhension des phénomènes et un meilleur suivi des projets par l'ensemble des professionnels liés à la gestion de l'eau. Cet outil est très utile pour les collectivités ainsi pour les partenaires du domaine de l'eau.

PARTIE 2



Vers un Département responsable

*Bilan des actions
conduites au titre de la
gestion du patrimoine,
du fonctionnement et
des activités internes de
la collectivité*

A. Favoriser l'épanouissement professionnel des agents

1. Une stratégie de communication interne

Les trois grands axes du plan de communication interne sont :

- Assurer l'intégration des nouveaux agents au Conseil général, et notamment ceux issus des transferts de compétences de l'Etat vers le Département.
- Développer une culture commune à l'ensemble des 2 200 agents,
- Donner du sens aux actions des agents dans le cadre des politiques départementales mises en œuvre.

1.1. Informer



Pour mener à bien ces missions, différents outils et actions sont proposés aux agents afin de leur permettre de comprendre leur collectivité, son projet politique, ses missions, mais éga-

lement d'appréhender la diversité des métiers des agents du Département. On citera le journal interne mensuel *Energies*, diffusé à l'ensemble des agents départementaux sur leur lieu de travail, l'intranet *Synergies* et les e-mailings, pour diffuser en direct aux agents de l'information émanant tant de la direction générale que de la communication interne.

1.2. Animer

Afin de créer du lien entre les agents et permettre des temps d'échange privilégiés entre le personnel, le Président du Conseil général et la direction générale, différentes manifestations sont organisées chaque année, comme les vœux du Président au personnel, les remises de médailles ou le séminaire des cadres.

A noter également l'arbre de Noël des enfants du personnel, la remise des colis de Noël aux agents, les visites des services et des sites départementaux ou encore les invitations des agents à des manifestations promues par le Département (Fête du Basket, Salon de l'agriculture, etc.).

2. Une politique managériale engageante

2.1. Donner du sens

Le Département a décidé de reconduire sur la période 2011 - 2014 sa démarche de projet d'administration appelée *Projets de Direction*. Ces derniers ont pour vocation de donner du sens à l'action des agents départementaux, en faisant converger les grandes politiques de la collectivité et ses enjeux managériaux. Les projets de direction 2ème génération précisent les priorités de développement, d'allocation des ressources, de mobilisation et d'organisation des services.

19 projets de direction ont été élaborés et se traduisent en 180 actions opérationnelles.

2.2. Développer l'intelligence collective

La méthodologie employée pour la conduite du projet d'administration départementale se base sur des outils de pilotage partagés par les managers mais également par les agents mettant en œuvre les actions. Cette culture partagée du projet rationalise et optimise les modes d'action.

D'autres actions de la politique managériale favorisent également le partage de bonnes pratiques, l'objectif étant de capitaliser les savoirs et expériences des professionnels de la collectivité. On peut citer le séminaire de cadres, les clubs managers ou les formations internes (permettant aux agents d'être sensibilisés et initiés à des pratiques professionnelles).

3. Promouvoir l'intégration des travailleurs handicapés

L'engagement du Département s'est traduit par la mise en œuvre d'une mission handicap au sein de la Direction des Ressources Humaines (DRH). Le Conseil général a ainsi intégré pleinement l'emploi des travailleurs handicapés au sein d'une démarche de droit commun.

A cet égard, le Département s'est engagé dans une réorganisation des services des ressources humaines, cherchant à créer davantage de proximité avec les agents en situation de handicap et à développer des accompagnements personnalisés et des conseils individualisés.

Le Département a mis en place au 1^{er} janvier 2010 une mission handicap et "référé handicap" dont les missions sont notamment la mise en œuvre de la politique handicap à l'aide d'indicateurs de suivi, le suivi de la convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), l'accompagnement administratif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, le reclassement professionnel en lien avec les différents acteurs, etc.



4. Participation des agents à l'amélioration des comportements : la commission écologie

La commission écologie constitue une instance réunissant 24 membres volontaires du Conseil général de l'Eure.

Créée en 2009 à la demande des agents, son but est de favoriser les comportements éco-responsables et de stimuler la mise en œuvre d'actions de développement durable au sein de la collectivité.

Cette instance a formulé en 2010 et 2011 un ensemble d'objectifs et propositions portant sur la réduction des consom-

mations et déchets, la gestion des espaces verts et amélioration du stockage des produits polluants, l'énergie et le transport (véhicules propres, équipements à faible consommation d'énergie, formation sur l'éco-conduite...), etc.

La commission se réunit entre trois et quatre fois par an.

B. Tendre vers un "éco-fonctionnement"

1. Patrimoine bâti

1.1. Diagnostic de performance énergétique sur le parc de bâtiments du Conseil général

La réalisation d'un audit énergétique du patrimoine nécessite au préalable une connaissance de l'état qualitatif et quantitatif du parc immobilier. Un pré-diagnostic interne est en cours de réalisation afin de définir précisément le cahier des charges d'une telle étude et de s'approprier pleinement et durablement la démarche.

1.2. Optimisation de la gestion des flux, notamment énergétiques

Un management de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments départementaux a été mis en place courant 2008.

Ses missions principales sont d'assurer entre autres une fonction d'expert référent au sein du Département et un appui technique pour les projets de construction, de restructuration ou d'aménagement, pour améliorer la performance énergétique des projets.

En raison de la taille du patrimoine et des enjeux, cette cellule à forte valeur ajoutée a été composée en 2008 de 3 personnes : un ingénieur énergétique, un technicien spécialisé en génie thermique et un technicien en électricité du bâtiment. Un ingénieur, chef de projet construction, de formation AMO HQE (20% ETP) est venu compléter l'équipe en 2010.

La démarche de maîtrise des énergies fait l'objet d'une évaluation continue. Cette dernière repose en grande partie sur le suivi des consommations de chauffage et d'électricité. Les données informatiques des consommations sont analysées périodiquement, au niveau d'un bâtiment, d'un ensemble immobilier ou à l'échelle du patrimoine.

1.3. Optimisation des consommations

L'optimisation des contrats d'exploitation - Chauffage-Ventilation-Climatisation - doit permettre à très court terme, et pour un coût financier très faible, des gains sur les consommations d'énergie de l'ordre de 10 à 15%.

1.4. Performance environnementale des constructions neuves

Un programme technique et fonctionnel type pour les collèges a été élaboré. Il formalise les exigences de la collectivité et des utilisateurs en matière de "HPE", et notamment sur les aspects durabilité / énergies.



Cette démarche a d'ores et déjà concerné la Maison départementale des solidarités d'Évreux la Madeleine, les gendarmeries de Nonancourt et Ivry-la-Bataille, les collèges de Verneuil-sur-Avre, Fleury-sur-Andelle, Beaumont-le-Roger, Marie-Curie à Bernay, Jean-de-la-Varende à Bourg-Achard, Pierre-Brossolette à Brionne, ainsi que les reconstructions des demi-pensions des collèges de Thiberville, Damville et Beuzeville.

2. Espaces verts et dépendances routières

2.1. Gestion différenciée des bords de route

En 2007, le Département a repris ses compétences en matière de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes départementales. Dès 2008, les services "routes" et "environnement" ont mis en place une gestion différenciée des bords de routes.

Les actions principales notables sont l'interdiction de l'utilisation des herbicides, du fauchage des accotements à compter de la mi-août (sauf ce qui est strictement nécessaire à la sécurité routière). Autre action, l'investissement en matériel économe.

Un des résultats constatés est le recensement de dix espèces d'orchidées sauvages dans les accotements alors qu'elles n'apparaissaient pas auparavant.

2.2. Gestion différenciée des sites du Département

La gestion des jardins et espaces naturels et forestiers des sites historiques départementaux fait l'objet depuis 2008 de travaux entre la Direction de la Culture, les services "environnement" (ENS et service eaux et rivières) de la Délégation au Développement Durable et le Paysagiste du CAUE afin de formaliser et de mettre en œuvre pour chacun des sites des plans de gestion et d'entretien.

L'année 2010 a été marquée par l'abandon de l'usage des pesticides, remplacés en fonction des espaces par le désherbage thermique ou manuelle et la pratique du paillage des pieds d'arbres, de haies et des bords des murs.

Le partenariat avec le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, établi en 2009 pour une durée de 3 années et relatif à la gestion des réserves archéologiques du site de



Gisacum, permet de développer sur le site une activité scientifique supplémentaire : le suivi de la progression des populations d'espèces patrimoniales, faune et flore, des prairies du site et la mise en place d'un dispositif expérimental de culture d'une céréale ancienne (le petit épeautre) favorable au développement de plantes messicoles.

Ces méthodes de gestion innovantes permettent de développer sur les sites des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès des visiteurs.

Enfin, le principe d'une mise en œuvre sociale d'une partie des plans de gestion et d'entretien des sites historiques départementaux est recherché. Ainsi, les travaux d'entretien du site de la Filature Levasseur ont été confiés au chantier d'insertion de la Fondation de l'Armée du Salut.


3. Achat responsable

Le Département de l'Eure favorise des actions spécifiques en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle et sociale ou de la lutte contre les exclusions en liant la commande publique et l'intérêt général.

Introduite depuis 2007 dans les marchés pour lesquels le Département est maître d'ouvrage, les clauses d'insertion ont permis de consacrer 43 000 heures à l'insertion. 100 personnes ont ainsi pu accéder à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois).

Le Département a mis en place une assistance technique à la démarche d'insertion auprès des donneurs d'ordre et des entreprises concernées par ce volet du marché. Il s'agit de développer une véritable ingénierie sociale, condition de réussite de la démarche.



 Hôtel du Département
Boulevard Georges-Chauvin
27021 Evreux Cedex
tél. 02 32 31 50 50 • fax 02 32 33 68 00
www.eureenligne.fr
www.facebook.com/eureenligne